



Palement maison de retraite

Par **mavire**, le **01/02/2010 à 12:13**

Bonjour, rncela fait pres de 30 ans que ma mere m'a chassée de chez elle. Aujourd'hui elle a décidé d'aller en maison de retraite elle demande à ses enfants de payer. Suis-je obliger de payer alors qu'elle refuse meme de connaitre mes enfants (26 25 24 ans)?
rnrnVotre service est-il vraiment gratuit afin de poser de nouvelles questions
rnrnMerci de biens vouloir me réponre rapidement car ce problème est tres perturbant.

Par **Marion2**, le **01/02/2010 à 12:38**

Bonjour, rnrnVous êtes tenu à l'obligation alimentaire, donc dans l'obligation de participer aux frais de la maison de retraite. rnrnOui, ce service est gratuit et vous pouvez poser de nouvelles questions. rnrnCordialement.

Par **mavire**, le **01/02/2010 à 16:56**

Sachant que nous sommes huit enfants et que certains n'avaient pas été banis par ma mère je trouve injuste de devoir payer. (Mon père est décédé il y a 34 ans). Mes enfants ne connaissent pas leur grand mère (elle a eu l'occasion de les voir lors d'une cérémonie et a refusé de leur dire bonjour). Je pensais qu'une loi protéger les enfants dans ce cas là car finalement je considère avoir été abandonnée par ma mère à l'age de 19 ans. A 22 ans j'ai meme fait un comas d'une semaine, elle n'a jamais demandé de mes nouvelles. Lorsqu'elle ma chassée elle m'a dit que j'étais morte pour elle. Je trouve vraiment injuste de paiement pour quelqu'un qui ne représente plus rien pour moi comme je ne représente rien pour elle et qu'elle me considère

comme morte. Merci de m'eclairer sur ce sujet brulant.Puisje avoir un recours qui m'éviterait de devoir payer?